

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°35-2015 – PISCINE : MODIFICATION DU POSS

M. Bernard AUDRAN, vice-président en charge des sports rappelle au conseil communautaire que l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au POSS « plan d'organisation de surveillance et des secours » dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant rend obligatoire la validation de ce document et ses modifications par le conseil communautaire pour la piscine des Métairies. Le POSS en vigueur a été validé par le Conseil Communautaire le 4 mai 2011.

La Commission lors de sa réunion du 3 février 2015, propose de fermer l'établissement entre 12 h et 14 h, en juillet et août. Les établissements voisins fonctionnent de la même manière et la fréquentation ne justifie pas le maintien de cette ouverture.

Le POSS serait donc modifié comme suit :

Ouverture permanente et saisonnière :

	Période scolaire	Vacances scolaires	Vacances d'été
Lundi	-	14h à 19h	10h à 12h et 14h à 19h (Au lieu de 10h à 19h)
Mardi	12h à 13h45 et 17h à 20h	12h à 19h	10h à 12h et 14h à 19h (Au lieu de 10h à 19h)
Mercredi	10h45 à 12h30 - 15h30 18h30	14h à 19h	10h à 12h et 14h à 19h (Au lieu de 10h à 19h)
Judi	12h à 13h45	12h à 19h	10h à 12h et 14h à 19h (Au lieu de 10h à 19h)
Vendredi	17h à 20h	14h à 19h	10h à 12h et 14h à 19h (Au lieu de 10h à 19h)

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-19700101-DELIB_35_2015-DE

- Fermeture de la caisse 15 min avant l'évacuation du bassin.
- Évacuation du bassin 15 min avant la fermeture.
- Évacuation du solarium 30 min avant la fermeture.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au POSS qui sera mis à la disposition du public et communiqué aux intervenants extérieurs pour information, acceptation et application.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,

